

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gen. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; *Trésorier* : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement annuel	} France et Colonies fr ^{es} Etranger	10 fr.	SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)
		15 fr.	

2825 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions.***Ont été admis à la séance du 25 septembre :*

MM. Tehang-Si, Guibè, Ocaranza, Frappa, Baas-Becking, Korsakoff, l'Herbier Lloyd, MM. Alzona, Ponsoye, Lepigre, Laffond, la Société Entomologique de Mulhouse, M. Four, M^{me} Fauge.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 9 Octobre 1928, à 20 heures.

1^o *Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 25 septembre auxquels sont ajoutés :*

M. Gombault (René), directeur des Douanes, Alep (Syrie), parrains MM. des Maisons et Thiébaut. — M^{me} Jourlin, 42, cours Gambetta, Lyon, parrains MM. Patissier et Pouchet.

2^o *Présentation de :*

M. Richard (Félix), 6, chemin des Cerisiers, Tassin (Rhône). — M. Bénéière (abbé Antoine), curé de Saint-Jacques-des-Arrêts, par Ouroux (Rhône). — M. Bertrand (Emile), Le Garel, Brignais (Rhône), *Botanique*, par MM. Riel et Nicod. — M. Reed (Howard), Professor of Plant Physiology, Citrus Experiment Station, Riverside, Cal. (U. S. A.), par MM. Reddick et Riel. — M. Baconnier (Henri), 17, place Morand, Lyon (6^e). — M. Guérin (Paul), 35 bis, rue de Condé, Lyon (2^e), par MM. Riel et Patissier. — M. Setchell (William), Professor of Botany, University of California, Berkeley, Cal.

PARTIE SCIENTIFIQUE

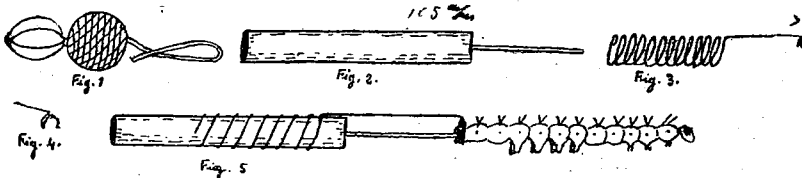
SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du 6 Mars

Fabrication et démonstration d'un petit appareil simple pour souffler les chenilles

Par M. BATTETTA

Tout bon lépidoptériste doit connaître les chenilles et les conserver. A cet effet, deux moyens se présentent à lui : les mettre dans des tubes remplis d'eau alcoolisée ou les souffler. Pour ma part, je préfère le deuxième moyen, pour la raison que les chenilles présentées de cette façon sont plus naturelles. Cette préparation demande assez d'attention, j'en parlerai plus loin.



Tout d'abord, je dirai un mot du petit appareil, lequel se compose de trois pièces :

1^o Une poire en caoutchouc double balle, petit modèle, que l'on trouve dans le commerce (fig. 1).

2^o Un tube en cuivre, fermé d'un côté, de 10 à 15 centimètres de long, sur 6 à 7 millimètres de diamètre, pouvant entrer dans le boyau de la poire, à l'extrémité duquel (côté fermé) on perce un trou en son milieu, de 10 à 15/10^e de millimètre de diamètre, dans lequel un petit tube de même grosseur est fixé à l'aide de la soudure d'étain, en lui laissant une longueur de 25 à 30 millimètres (fig. 2). Il est préférable de se faire une série de tubes de différents diamètres, de façon à pouvoir, le cas échéant, prendre celui qui convient le mieux à la taille de la chenille. Je me sers seulement de trois grosseurs : un tube de 3 millimètres de diamètre pour les grosses chenilles, par exemple, *Saturnia pyri* ; de 15/10^e de millimètre de diamètre pour les moyennes, *Vanessa io* ; et un de 6/10^e de millimètre de diamètre pour les petites, genre *Hipocrita jacobaeae*, et bien en dessous de cette taille.

Si l'on n'a pas l'outillage nécessaire pour faire ce petit travail, un bijoutier s'en chargera volontiers. On peut se procurer le tube de 6/10^e de millimètre chez un pharmacien, en demandant une aiguille de seringue de Pravaz. On n'aura qu'à la souder telle, sur le gros tube, en ayant soin de limer la partie piquante.

3^o Un petit ressort mobile, en fil d'acier de 6 à 7/10^e de millimètre de diamètre, et d'une longueur de 2 à 3 centimètres, redressé d'un côté sur 2 centimètres environ ; muni d'une griffe recourbée de 3 millimètres d'écartement (fig. 3). On peut faire cette dernière sans soudure, en faisant rougir la pointe au-dessus d'une flamme, et à l'aide d'une petite pince ronde, recourber le fil en demi-cercle (fig. 4).

Mode d'opérer. — On prend des chenilles qui ont atteint leur entier développement et subi leur dernier changement de peau : 1° tuer la chenille au sulfure de carbone ou autre ; 2° placer cette dernière entre deux feuilles de papier buvard, de manière que la tête de l'animal soit tournée du côté de l'opérateur, appuyer sur le papier avec la paume de la main, assez fortement, de la tête à l'anus de façon à pouvoir la vider complètement de ses organes internes, ce qui se reconnaît ensuite à la transparence de la peau ; 3° introduire par l'anus, un tube en rapport avec sa taille, retenir celle-ci avec la griffe faisant ressort (fig. 5) ; 4° mettre une plaque de tôle de 15 à 20 centimètres, sur 8 à 10/10^e de millimètre d'épaisseur, sur un feu quelconque, gaz de préférence, le chauffage est plus facile à régler, de façon que cette dernière chauffe suffisamment, sans toutefois trop rougir, pour ne pas risquer de brûler les poils de la chenille, et changer sa couleur. Envoyer de l'air doucement à l'aide de la poire double, en portant son attention pour garder à celle-ci sa taille naturelle, sans cela, elle serait beaucoup trop longue ; la retourner continuellement en la maintenant à 5 ou 6 centimètres au-dessus de la plaque. On reconnaît que la chenille est sèche, lorsque, en cessant d'envoyer de l'air, cette dernière reste rigide. Après quoi, on soulève la petite griffe, en faisant glisser le ressort vers le boyau de la poire, pousser ensuite avec l'ongle, elle se détache assez facilement. La durée du séchage varie selon la grosseur de la chenille, par exemple : pour *Saturnia pyri*, huit à dix minutes ; *Eudia pavonia*, cinq minutes ; pour les moyennes et les petites, deux à trois minutes.

5° Choisir une petite branche appropriée à sa forme, piquer l'épingle dans le bois avant de coller la chenille, pour ne pas la briser par un faux mouvement. Pour ce travail, je me sers d'une colle à chaud imputrescible, composée de :

Résine	3 parties.
Cire vierge.	1 —

Pour s'en servir, casser des fragments, les prendre à l'aide d'une épingle à tête métallique, préalablement chauffée à la flamme d'une lampe, il se forme de suite une goutte liquide que l'on place sous la tête, une deuxième au milieu, vers les fausses pattes, puis une troisième sous l'anus, elles ne tardent pas à se coaguler.

Résumé de la marche à suivre pour souffler une chenille :

- 1° Tuer la chenille ;
- 2° La vider entièrement ;
- 3° La souffler ;
- 4° La coller sur un morceau de bois approprié à sa forme, ou un petit rameau de la plante dont elle se nourrit.

Ce système, très supérieur à celui habituellement employé pour souffler les chenilles, a le très grand avantage de supprimer la petite paille qui dans l'ancien système persiste après la préparation et fait un effet des plus disgracieux.

GROUPE DE ROANNE

Séance du 12 Mars

I. — M. LARUE donne des explications sur la cécidologie et présente à l'appui les galls suivantes déterminées et recueillies par M. CHASSIGNOL dans les environs de Bourg-le-Comte, par conséquent dans une région voisine de la nôtre :